Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-106_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 10 novembre 2026

Rapporteur : Mme GUGUEN

n°106-2026

RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR LA TENUE DE LA CEREMONIE DES VOEUX

DELIBERATION

Vu le Code de la fonction publique territoriale,
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Code du travail,
Considérant l'organisation de la traditionnelle cérémonie des vœux le 15 janvier 2027,
Considérant que la commune a recours à des personnels extérieurs pour assurer le service du cocktail et du buffet ainsi que le rangement de la salle d'une part, la traduction instantanée du (des) discours d'autre part,
Considérant que ces activités sont des missions précises, ponctuelles et limitées,
Considérant que la commune peut recruter un vacataire pour exécuter un acte déterminé et ponctuel ne nécessitant pas la création d'un emploi,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser le recrutement de vacataires,
Considérant qu'un vacataire est rémunéré à l'acte et que la délibération doit fixer les conditions de rémunération,
Considérant l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 9 octobre 2026,

Ayant entendu l'exposé de Madame Karine GUGUEN, Adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines, aux travaux, à la voirie et aux mobilités,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	32	Pouvoir	1	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre		Abstention		

AUTORISE le recrutement de 6 (six) vacataires le 15 janvier 2027 chargés du service du cocktail et du buffet lors de la cérémonie des vœux, ainsi que du rangement de la salle à l'issue, **ET FIXE** la rémunération de cette vacation, après service fait, à 18 € bruts de l'heure.

AUTORISE le recrutement de 2 (deux) vacataires le 15 janvier 2027 chargés de la traduction instantanée du (des) discours lors de la cérémonie des vœux, **ET FIXE** la rémunération de cette vacation, après service fait, à 100 € bruts de l'heure.

REMBOURSE en sus, sur présentation d'un état de décompte de frais dûment complété, les frais de déplacement des vacataires selon le barème en vigueur pour les personnels de la collectivité.

PRECISE que les crédits seront prévus aux chapitres 012 et 011.

PRECISE qu'un acte d'engagement sera conclu entre la commune et chacun des vacataires.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-106_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 10 novembre 2026

Rapporteur : Mme GUGUEN

n°106-2026

RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR LA TENUE DE LA CEREMONIE DES VOEUX

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — Le secrétaire de séance

Loïc BARBOT — Jérôme KERHARDY